L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 17 JUILLET 1861. — G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, C. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
MERCREDI MATIN, 17 JUILLET.

☞ Voir la seconde page, pour:
Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

AVIS.

☞ Le prix des annonces de décès, de mariage, de candidature, de compagnies militaires, de loges maçonniques, et de toute autre annonce bornée à un petit nombre d'insertions, doit INVARIABLEMENT être acquitté d'avance. Les avis de cette nature, qui seront apportés dans nos bureaux sans paiement préalable, ne seront pas insérés.

Le sort des armes.

L'inactivité, dont nous redoutions les effets, va cesser finalement si nous en croyons les symptômes nombreux que présente la lutte en Virginie et dans le Missouri. Il va y avoir des chocs inévitables entre des corps d'armée considérables et les nouvelles de batailles vont se succéder rapidement.

Dans le Missouri, le conflit s'est engagé avec une rapidité qui forme contraste avec la lenteur des opérations en Virginie. Le général Lyon s'imaginait n'avoir à combattre que quelques partisans isolés du gouverneur Jackson a pris le parti de faire envahir l'État par vingt régiments à la fois afin de décontenancer les forces déjà réunies et d'empêcher le rassemblement des milices. Son plan a réussi tout d'abord et, en une ou deux semaines, les points principaux du chemin de fer d'Hannibal à St Joseph et toutes les petites villes situées sur la rivière du Missouri depuis St Joseph jusqu'au confluent, en y comprenant la capitale, ont été occupées par les soldats de Lincoln. On eût pu croire la résistance écrasée, et déjà les journaux républicains noirs parlaient avec dédain des quelques douzaines de Missouriens fugitifs qui escortaient le gouverneur Jackson et le major général Price.

Tout à coup, la nouvelle de la défaite du général Siegel près de Carthage et de l'anéantissement de sa brigade par les forces du général Missourien Parsons, est tombée comme un coup de foudre dans le camp abolitioniste. On s'est aperçu que derrière l'autorité du gouverneur Jackson, tout fugitif qu'il eût été, il y avait un peuple entier prêt à soutenir son gouvernement d'État et son indépendance.

Secouant le joug qui voulait leur imposer le général Lyon, digne exécuteur des vengeances de Lincoln et de Blair, les Missouriens soulevés par l'indignation étaient accourus en foule se rallier sous les étendards de leurs chefs, et quand les poursuivants ont atteint ceux qu'ils considéraient comme des fuyards, ils ont trouvé au lieu de bandes en désarroi des corps d'armée qui leur ont donné de rudes leçons, et qui sont en état ou de les détruire complètement, ou de les forcer à une retraite précipitée. Nous n'avons pas encore la confirmation de la victoire remportée par le général McCulloch sur les 14,000 soldats fédéraux réunis à Springfield. Si le fait annoncé par le télégraphe est exact, nous pouvons prédire la prochaine libération du Missouri. La panique se mettra dans les autres détachements allemands disséminés dans l'État et ils se hâteront de fuir du guêpier où l'imprudence du général Lyon les a fourvoyés. Déjà à St Louis quelques familles allemandes effrayées du sort que la vengeance populaire pourrait réserver aux partisans du despotisme fédéral, s'empressent de quitter cette malheureuse ville.

Ainsi d'un côté, à l'ouest, le sort de la guerre favorise nos armes et celles de nos alliés du Missouri. Le patriotisme du peuple de cet État triomphe des baïonnettes fédérales. Mais si nous portons nos regards à l'est, nous y trouvons moins de sujets de satisfaction. L'occupation de Martinsburg par les 30,000 hommes du général Patterson ne peut être considérée par nous que comme un échec au moins momentané. La prise de possession de Laurel Hill par le général McClellan est un autre échec qui se trouve aggravé par la mort regrettable du général Garnett, qui commandait les forces confédérées sur ce point.

Sans doute, il ne s'agit pas là d'échecs graves, et jusqu'à présent nous n'avons pas eu à déplorer la perte d'une bataille sérieuse. Mais il faut nous attendre au milieu des engagements nombreux, dont le télégraphe va nous apporter chaque jour la nouvelle, à apprendre aussi bien des revers que des triomphes, et il faut nous préparer à accueillir les uns comme les autres avec la même fermeté d'âme. Il faut nous dire que le triomphe définitif de la cause de l'indépendance sera une rude tâche, qui ne pourra être accomplie qu'après des torrents de sang versés. Nos ennemis sont nombreux et puissants et ils pourront facilement réparer leurs pertes. Les défenseurs du Sud devront multiplier leurs coups pour débarrasser le sol de ces cohortes d'envahisseurs.

Nous avons le ferme espoir qu'en Virginie comme au Missouri le bon droit finira par l'emporter. Seulement nous le répétons, il faut nous attendre à des revers partiels et ces revers loin de décourager les défenseurs du Sud ne devront que les exciter à redoubler de zèle et d'ardeur. Il a fallu sept ans à Washington et à ses compagnons d'armes pour forcer les Anglais à renoncer à l'idée de subjuguer les colonies. Le Sud est dans de meilleures conditions de résistance que ne l'étaient les colonies, et nous croyons qu'il lui suffira de gagner quelques grandes victoires pour arriver à faire reconnaître son indépendance, tandis que cinquante batailles gagnées par le Nord ne produiraient pas le résultat qu'il se propose, l'asservissement des douze États qui se sont séparés de l'Union.

L'ENTERREMENT DU LIEUTENANT COLONEL DREUX.—Les honneurs funèbres, rendus lundi à la dépouille mortelle du lieutenant colonel Dreux par les autorités civiles et militaires de l'État et de la ville, par les milices de la Nouvelle Orléans, par les sociétés et nous ajouterons par la population toute entière, présentaient un caractère d'autant plus solennel et d'autant plus imposant que celui qu'on conduisait ainsi en grande pompe à sa dernière demeure était un jeune homme de 28 ans, qui bien que doué des qualités qui mènent aux plus hautes destinées, n'avait cependant pas encore eu l'occasion de rendre son nom illustre.

Dans ce deuil public de toute une ville, dans ces témoignages unanimes de sympathiques regrets, il y avait plus que des marques ordinaires de douleur que l'on donne à un citoyen aimé dont on pleure la perte.

Chacun sentait que celui que la mort avait choisi pour victime au milieu des plus nobles de nos jeunes soldats, des plus braves entre les braves, n'était que le premier de l'une moisson de patriotes qu'une faux impitoyable va faucher sur les champs de bataille.

Charles Dreux a été le premier holocauste que la jeunesse louisianaise a offert en sacrifice à la cause de l'indépendance. Puisse le sang de ce jeune héros rendre la victoire propice à nos armes! Après lui d'autres tomberont, martyrs de la même cause, qui peut-être n'auront que la sépulture commune du champ de bataille. A ceux-là doit revenir une partie des hommages que la population a rendus lundi au courage de Charles Dreux. Il a été un des premiers à partir pour la guerre, il est tombé l'un des premiers. Il était juste qu'il eût aussi les premiers honneurs, car en lui se personnifiaient la jeunesse, la valeur et le patriotisme.

LA VICTOIRE DE SPRINGFIELD.—Les journaux de Memphis publient la dépêche datée de Little Rock 14 juillet, qui annonce la victoire remportée par le général confédéré McCulloch sur 14,000 fédéraux à Springfield. Les détails sont les mêmes que ceux contenus dans notre dépêche. C'est M. A. M. Woodruff arrivé le jour même de Pocahontas qui a apporté la nouvelle. Ce qui rend le fait douteux c'est qu'une dépêche de Springfield du 12 ne parle d'aucun engagement, et il nous paraît impossible qu'une nouvelle puisse parvenir de Springfield à Little Rock par la voie de Pocahontas en deux jours.

MARINE DES ETATS-UNIS. — Le rapport du secrétaire de la marine, M. Welles, constate que les États-Unis ont maintenant 82 bâtiments commissionnés montés par 13,000 marins. L'escadre de l'Atlantique comprend 22 navires, 276 canons et 3,300 hommes.

L'escadre du golfe comprend 21 navires, 274 canons et 3,500 hommes. On envoie chaque jour des renforts à ces escadres. L'escadre du Pacifique comprend 6 bâtiments, 162 canons et 1,000 hommes.

Les escadres des Indes, de la Méditerranée, du Brésil et de l'Afrique ont été rappelées, on s'est servi de ces bâtiments à chacune des deux dernières escadres. Le retour de ces bâtiments apporte un renfort de 200 canons et de 2,500 hommes.

M. Welles avoue que le personnel de la flotte a été diminué par la démission de 259 officiers, ce qui a forcé l'administration à mettre en service un nombre de bâtiments sans leur nombre réglementaire d'officiers. L'école de marine d'Annapolis a vu aussi le nombre des élèves considérablement réduit par la retraite de beaucoup de jeunes gens du Sud.

Le rapport se termine par l'exposé de la situation financière. Les évaluations des dépenses sont de 30,609,520 29.

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Dépêches de l'après-midi.

Nouvelles d'Europe.

Pointe-aux-Pères, 15 juillet. — Le steamer *Hibernia*, parti de Liverpool le 4 et de Londonderry le 5, a passé à la Pointe en route pour Québec.

Liverpool, 5 juillet.—Les ventes de coton pour la semaine se montent à 150,000 balles dont 49,000 prises par la spéculation et 26,000 par l'exportation. Le marché indique une hausse de 1/4 d. depuis les derniers cours.

Vendredi les ventes ont été de 15,000 balles aux spéculateurs et de 6,000 aux exportateurs. La circulaire des courtiers cote le fair Orleans à 8 3/4 d. et le middling Orleans à 8 1/2.

Londres, 5 juillet.— Consolidés 89 1/2.

L'encaisse métallique de la banque d'Angleterre a diminué de £372,000 pendant la semaine.

Nouvelles de Washington.

Washington, 15 juillet.— Au Sénat le bill sur les armements militaires a passé. La chambre a voté un bill qui définit et établit des peines contre les conspirateurs.

Le secrétaire d'état Seward doit demander au gouvernement espagnol, la reddition des prises amenées à Cuba par le Sumter.

Lord Lyons a appelé l'attention du gouvernement sur le fait que les corsaires peuvent impunément forcer le blocus de la baie de Chesapeake.

Une dépêche reçue à la légation mexicaine annonce la mort d'Ocampo et du général Degollado.

Evacuation de Laurel Hill. —Confirmation de la mort de Garnett.

Cincinnati, 15 juillet. — Une dépêche spéciale adressée à la *Gazette* annonce que Laurel Hill a été évacué dans la nuit du 11 par les Confédérés.

Le 12 l'arrière-garde a été atteinte par l'avant-garde des Fédéraux et s'est mise en bataille afin de couvrir la retraite. Au gué suivant, le général Garnett a été tué. Il a été remplacé par le colonel Ramsey de la Georgie, et peu de temps après la poursuite a cessé.

Le résultat de toute l'affaire est la prise de possession par les Fédéraux du camp de Laurel Hill et des équipages avec 40 chariots de bagages, le coffre de campagne, 2 drapeaux de régiments, 4 capitaines et lieutenants de la Georgie, la mort de Garnett et de 20 de ses soldats.

Le corps du général Garnett a été transporté au quartier-général en attendant des ordres de Richmond.

Missouri.

St-Louis, 15 juillet.—Des officiers qui sont partis de Springfield le 12, rapportent que tout y était tranquille.

(Dépêches de la nuit.)

Le combat de Richmountain.

Richmond, 15 juillet.—Les rapports parvenus ici par des passagers relativement au combat de Richmountain, sont confus et peu vraisemblables. Un des passagers qui occupe une haute position officielle, constate que trois compagnies seulement de confédérés, sous les ordres du lieutenant colonel Pegram, ont pris part à l'engagement avec les fédéraux, et que les pertes des confédérés s'élèvent de 30 à 40 tués. Le colonel Pegram a été sérieusement blessé et fait prisonnier. Environ trois cents fédéraux ont été tués.

Un grand nombre de confédérés qu'on supposait tués ou prisonniers, ont regagné leur camp en parfaite sûreté.

Quelque intérêt que le public manifeste pour les détails relatifs à ce combat, il est impossible de les obtenir.

Treize prisonniers et deux espions ont été amenés ici de Yorktown, aujourd'hui.

L'engagement de "Rich Mountain".

Richmond, 16 juillet.— Des passagers intelligents venus par le train de ce soir nous informent que les compagnies suivantes, sous les ordres du lieutenant colonel Pegram, ont pris part au combat de "Rich Mountain".

Les "Upshur Grays", capitaine Higginbotham. Tous les officiers commissionnés excepté le capitaine ont été tués.

Les "Lee Guards", capitaine Erwin, six ou huit tués.

Les "Rock Bridge Rifles", capitaine Carry, cinq ou six tués.

Une faible partie de l'artillerie du capitaine Delanier a pris part au combat. Tous ont été tués ou blessés.

Le capitaine Delanier a été percé à coups de baïonnettes sur sa pièce, et deux de ses hommes ont été tués à ses côtés instantanément.

Une autre compagnie, probablement de Hardy ou d'un autre comté, a aussi pris part au combat.

Il est impossible d'obtenir des détails assez complets pour satisfaire à l'anxieuse curiosité des parents ou des amis des morts ou des blessés.

Toutes les compagnies qui ont pris part au combat étaient de la Virginie.

Les fédéraux ont pris possession de Beverly vendredi soir.

Les provisions des confédérés ont été sauvées de l'atteinte des Vandales.

La mort du général Garnett est confirmée, mais on sait peu de choses relativement aux troupes sous ses ordres et au résultat de la bataille.

Le rapporteur a fait tous les efforts possibles pour se procurer des détails sur cette affaire, mais jusqu'ici ses efforts n'ont pas été couronnés de succès.

De Louisville.

Louisville, 16 juillet.—Deux des capitaines du général Rousseau ont eu aujourd'hui une rencontre dans laquelle un a été blessé mortellement. L'autre a été envoyé à "l'Indiana Penitentiary."

La cause de la querelle a été le vol réciproque de recrues.

Joshua A. Jewett est mort.

Une malle contenant des livres et des bonbons a été saisie aujourd'hui, ici, au dépôt du chemin de fer. Des pistolets ont été préparés, mais on n'en a pas fait usage, le propriétaire de la malle ayant été averti qu'une batterie menaçante de quarante canons était braquée sur lui.

Saisie d'une Goélette de la Nouvelle-Orléans.

New York, 16 juillet.—La goélette *Ella Tampico* de la Nouvelle-Orléans, a été capturée.

Nouvelles du Missouri.

Jefferson City, 16 juillet.— Quatre mille Missouriens sont rassemblés à Georgetown avec trois pièces d'artillerie. Le peuple s'assemble autour du drapeau de l'État.

Congrès des Etats-Unis.

Washington, 15 juillet.—A la Chambre, un bill a été adopté aujourd'hui, appelant la milice pour supprimer la rébellion. La milice devra être licenciée au bout de soixante jours, à moins que le Congrès ne décide autrement.

Le bill relatif aux 500,000 militaires, avec les amendements et les amendements additionnels, ayant rapport au choix à faire par le président, de brigadiers et de majors généraux parmi les troupes régulières, pour commander les volontaires, a été adopté.

Au sénat, M. Breckenridge parle pour la justification du bill.

M. Russell, du Times.

New-York, 16 juillet.—M. Russell, dans une de ses lettres au *Times* de Londres, dit que les camps américains, sont dans un plus mauvais état que ceux de la Crimée.

Marché au coton de New-York.

New-York, 16 juillet.—Les ventes de coton aujourd'hui comprennent 500 balles de 15 1/2 à 15 5/8 cts.

RECRUES DU KENTUCKY.—L'enrôlement des citoyens du Kentucky continue sur une assez large échelle, et cet État rachètera au moins partiellement l'étrange conduite de ses chefs politiques, en faisant un contingent respectable à l'armée confédérée. Plus de 800 hommes sont partis de Louisville pour Richmond via Nashville, depuis dix jours, et il en part de tous les points de l'État. Vingt compagnies stationnées au camp Boone, s'organisent en deux régiments, le premier sous les ordres du colonel Hawes ex-officier des États-Unis, le second sous ceux du colonel Tilghman. Le Kentucky aura bientôt plusieurs brigades et nous ne serions pas étonnés de voir son contingent atteindre au chiffre de 10,000 hommes.

MANUFACTURE D'ARMES POUR LE SUD.— Un correspondant écrit de Richmond au *Georgia Citizen*, qu'il y a plus de 900 hommes employés à la fonderie Tredegar, où on fabrique plus de 10 canons par jour depuis le calibre de 4 jusqu'à celui de 134 — des colombiades, des obusiers, des pièces de campagne, des canons rayés, des bombes et des boulets, de quoi fournir aux besoins d'une armée de 500,000 hommes. Les crosses de fusils sont faites par une machine à laquelle on n'a qu'à présenter un morceau de bois de la dimension voulue et qui rend la crosse achevée. La machine en tourne 500 par jour. La fabrique de cartouches n'est pas moins curieuse. On y emploie trois à quatre cents femmes ou jeunes filles. Quatre vingt mille cartouches sortent chaque jour de leurs mains. Douze cents mules sont constamment employées à transporter les armes et les munitions.

LA DEFINITION DU BLOCUS EFFECTIF.—Le *New York News* publie une lettre du fort Pickens du 25 juin, lettre qui contient le passage suivant:

Une frégate à vapeur anglaise est arrivée ici de la Havane, et se balance sur ses ancres dans la rade occupée dernièrement par la *Sabine*. Le commandant anglais n'a fait aucun secret de sa mission. Cette mission consiste à protéger les droits du commerce anglais et à voir si le blocus est tel qu'il puisse empêcher l'entrée de tout bâtiment, soit de cabotage soit de commerce au long cours, soit allège dans tout port du Sud ou en sortie de tout port du Sud". Ceci paraîtra singulier à la majorité des lecteurs. Le traité de Paris n'a pas établi de règles au sujet de la question de savoir quand un blocus est effectif ou non. L'amiral Milne supplée à cette omission. Voici la définition donnée à l'un de ses subordonnés:

"Aucun port n'est bloqué effectivement, si un navire peut y entrer ou en sortir à l'insçu des navires de guerre qui bloquent le port, ou malgré eux.

"Un blocus effectif nécessite la suppression complète de toute communication maritime, excepté en ce qui concerne les îles de la rade qui n'ont pas de passe à la mer autres que sous les canons de la flotte.

"Le fait que trois navires ont échappé à l'escadre de blocus indique la non validité du blocus.

LES FRANÇAIS ET LA MILICE.—Nous recevons de M. le comte Méjan, consul de France, la lettre suivante qui mettra fin à toute controverse:

Mon cher monsieur Limet,

Le lundi 8 juillet vous avez inséré dans votre estimable journal un article intitulé: "Les Français et la Milice" dans lequel vous avez exposé avec une entière clarté et une justesse qui me paraît incontestable la question du service de la milice. En assurant que vos vues étaient celles du Consul de France à la Nouvelle Orléans, vous n'avez avancé que ce à quoi vous étiez autorisé par moi-même.

En établissant la distinction entre le service de la milice locale et le service militaire régulier, en assurant que le premier était obligatoire pour les étrangers domiciliés non-seulement en Louisiane, mais encore dans plusieurs autres pays et entr'autres en France, vous n'avez fait que développer des principes que j'ai exposés au commencement du mois de mai en présence de près de quatre cents Français réunis dans la salle de la Société de Bienfaisance Française et depuis, par moi-même et mes honorables collaborateurs, à plus de mille Français qui sont venus demander des avis au consulat. Prétendre comme on l'a fait en diverses circonstances que celui-ci ne s'était jamais prononcé sur la question, c'est donc indiquer soit une grande ignorance de ce qui s'est passé, soit peu de bonne foi; et j'ajouterai à cette occasion que répondre à des sommations telles que celles qui m'ont été adressées sous diverses formes serait oublier le respect que je dois à ma position aussi bien que celui que je me dois à moi-même.

Si je reviens sur la question de principe et répète que le service de la milice locale me paraît obligatoire, qu'il faut le distinguer absolument du service militaire régulier et que la proclamation de S. M. l'Empereur n'est pas en contradiction avec ce [illegible] qu'elle n'a pas pu changer une loi de la Louisiane ni diminuer les obligations que celle-ci impose à tous les résidents, c'est que je puis aujourd'hui appuyer mon opinion de celles non-seulement de M. Robert avocat du Consulat, mais encore de l'honorable Pierre Soulé qui, comme ancien Président de la Société de Bienfaisance Française et comme jurisconsulte, jouit parmi la plupart de mes compatriotes d'une autorité légitime.

Veuillez recevoir, mon cher Monsieur Limet, les assurances de mes sentiments de haute considération. CTE MEJAN.

LES CANONNIERES DE LINCOLN—Les canonnières que l'on construit pour servir de flotte à l'armée d'invasion qui descendra le long du Mississipi, doivent avoir 200 pieds de long et 16 pieds de profondeur; de la cale au pont des canons il y aura 7 pieds, et de ce pont au sommet 9 pieds. L'armure en fer qui ira de la ligne de flottaison au sommet aura 4 pouces d'épaisseur, et sur le sommet 2 pouces et demi. L'épaisseur de la charpente sera de 26 pouces. Les bateaux seront à hélices. Le pont des canons aura 60 pieds de long.

ESCARMOUCHE PRÈS DU FORT PICKENS.— Une dépêche de Pensacola du 13 juillet porte ce qui suit:

Le capitaine Jas. H. Clanton, des carabiniers à cheval, a fait tirer sur la chaloupe d'un steamer fédéral qui s'est approché trop près de ses lignes. La chaloupe était près de la passe de l'Est, et le feu de Clanton a bien porté; l'officier qui commandait la chaloupe et plusieurs hommes ont été tués.

L'ORDRE DU JOUR DE JOHNSTON.—Le général Johnston a expliqué dans l'ordre du jour qui suit sa retraite sur Winchester:

Le général annonce à ses braves troupes que pendant quatre jours il a offert la bataille à des forces bien supérieures. Cette offre a été refusée. Attaquer l'ennemi dans sa position serait courir le risque de sacrifices trop forts pour le but à atteindre. Nos soldats sont des patriotes et des hommes libres, les ennemis sont des mercenaires et des maraudeurs. Nous reprendrons notre première position où la santé et le comfort des troupes peuvent être préservés, pour reprendre nos mouvements dès que nous aurons l'assurance de frapper un coup effectif.

Le général attend de ses hommes la même obéissance cordiale à ses ordres qu'ils ont montrée jusqu'à présent et il réclame d'eux la confiance qu'ils lui ont toujours accordée.

Par ordre du général Johnston.
E. K. SMITH,
Général de brigade, assistant adjudant-général.

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil de Ville. — Le Conseil de Ville a siégé hier soir.

Aldermen.—Une résolution par laquelle les Assistants allouent cent piastres par mois pour les dépenses courantes du télégraphe d'alarme a été déposée sur le bureau et ne sera prise en considération qu'au bout d'une semaine.

M. Cox a présenté une résolution qui autorise les médecins de la ville à acheter leurs remèdes où ils voudront. — M. Forstall a répondu que les médecins les prenaient toujours à la pharmacie choisie par le président du comité de finances et qu'une résolution avait été adoptée à cet effet.—M. Stith a relevé l'erreur de M. Forstall relativement à la résolution.—M. De La Barre s'est fortement opposé au système suivi jusqu'à présent. La résolution a été adoptée par un vote de 4 contre 2.

Le comité des rues et débarcadères a recommandé de livrer des certificats aux entrepreneurs chargés de paver la rue des Remparts en pierres carrées, pourvu que les trottoirs fussent mis en bon état.

Il a été alloué cinq cents piastres pour réparer le toit du marché Poydras.

L'ancienne Ordonnance relativement au poids et au prix du pain a été adoptée.

Aldermen Assistants. — L'Ordonnance qui autorise l'établissement de chemins de fer dans les rues St-Charles, Carondelet et autres rues a été appelée.—M. Magioni a demandé qu'elle fût remise à une autre séance, parce que, dit-il, le droit de passage ne se vendrait pas bien actuellement. La première clause a été adoptée par un vote de 8 contre 4, le nombre de jours de publication a été fixé à trente au lieu de soixante jours, puis le Board s'est ajourné.

Mort. — Tandis qu'un immense cortège suivait à leur dernière demeure les restes du lieutenant colonel Dreux, le colonel John P. Nisbet, l'ami et le frère d'armes du jeune officier, rendait le dernier soupir.

C'est M. Nisbet qui, avec Dreux, organisa les Orleans Cadets et fut élu leur premier-lieutenant. Les symptômes de l'affection qui l'a conduit si vite à la tombe se déclarèrent peu de jours avant le départ de la compagnie pour Pensacola.

Ami dévoué, cœur chaud, Louisianais dans toute la force du terme, [illegible] comme notre pauvre Charles, il eût comme lui donné au Sud des preuves de son dévouement filial si la main de [illegible] ne l'avait retenu sur un lit de douleur.

Les pompiers de l'American Hook and Ladder Company No. 2, qui le comptaient depuis huit ans, parmi les membres les plus zélés du corps et l'avaient vu deux fois tomber blessé à leurs côtés en accomplissant ses devoirs, garderont longtemps son souvenir.

Les funérailles ont eu lieu hier après-midi.

Les Recorders.—Gabriel Ciaco a été envoyé hier, par le recorder Emerson, devant la première Cour de District sous prévention de vol de soixante-cinq piastres au préjudice de George Keitz. L'inculpé et le plaignant étaient tous deux employés chez M. Bartol, le tailleur de la rue du Camp. George laissa son argent dans une des poches de son habit et l'argent disparut.

Andrew Henderson, pensionnaire de la maison de refuge, a comparu devant le magistrat. Il est accusé d'avoir commis une tentative de meurtre, dans l'établissement, sur la personne d'Ambrose Forbes, jeune garçon comme lui. L'accusé s'est servi d'un couteau de cordonnier; il a donné pour excuse qu'il avait été insulté la veille. Il a été envoyé devant la Première Cour de District.

Joe Barnett, accusé d'abus de confiance, a subi un interrogatoire devant le recorder Gastinel. Il paraît qu'une personne de Natchitoches remit au prévenu, en avril dernier, une lettre, cinq piastres en argent et deux dindons pour M. Goldman [de cette ville] qu'elle ne connaissait pas; Barnett promit de s'acquitter de la commission de suite, mais il ne le fit pas. Le tribunal a exigé de l'accusé un cautionnement de cinq cents piastres pour répondre de sa comparution devant le juge Hunt.

John Cunningham, domicilié dans la rue Franklin, a été envoyé devant la Première Cour pour avoir assailli Geo. A. Harris et lui avoir fendu le nez d'un coup de pelle.

Incendie.—Hier, à trois heures du matin, M. Mc Guire, officier de police du Quatrième District, a éteint, avec l'aide de personnes du voisinage, un incendie qui s'était déclaré dans la bâtisse qu'occupent les nègres de la Presse à coton Pelican, rue St André.

On avait mis le feu à un morceau de bois de pin et à des morceaux de linge placés sous le plancher.

Un nègre est soupçonné de cette tentative d'incendie.

Retrouvé.— Un magnifique chronomètre fut volé, il y a environ trois mois, à bord d'un navire anglais. Le propriétaire offrit une récompense de cent piastres à quiconque le rapporterait avant son départ et cinquante piastres à la personne qui le découvrirait, après son départ, dans un endroit indiqué.

La police se mit aussitôt en campagne, mais ses recherches n'eurent aucun résultat.

Le voleur, pensant que le navire avait eu le temps d'arriver à Liverpool, se présenta un beau jour chez M. Riley, fabricant de chronomètres, à l'encoignure de la rue de la Douane et du Passage de la Bourse, tira d'un vieux sac de voyage l'article en question et offrit de le vendre à M. Riley.

M. Riley, sachant que le chronomètre avait été volé et qu'une récompense attendait celui qui le rapporterait, se rendit chez l'agent. Le voleur profita de l'intervalle pour s'éclipser.

Paragraphes.—John Keiter est tombé de sa charrette, lundi, dans le Quatrième District, et a eu la cuisse fracassée par les roues. Il est à l'hôpital.

M. Moledar, allemand, est mort hier des suites d'un coup de soleil, dans la rue Polymnie, entre St-Charles et Apollon. Il avait trente-deux ans et exerçait le métier de charpentier. Il est arrivé du Minnesota l'hiver dernier et laisse une femme et un enfant dans la misère. M. Beach a pratiqué la levée du corps.

L'officier Parke annonce qu'il a fait transporter à l'hôpital, hier matin, Thomas Horton qui avait été grièvement blessé d'un coup de poignard à l'épaule droite, dans une rixe qui avait eu lieu dans la rue Nouvelle Levée. On dit que le coupable se nomme John Flannagan. Il n'a pas été arrêté.

EFFET DU MESSAGE A NEW YORK.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis*:

Les appréciations dont le message a été l'objet de la part de nos confrères américains, n'offrent matière à aucune citation spéciale.—La presse républicaine en général le salue avec acclamation; la presse opposante lui impute d'être un plaidoyer pénible en faveur de ce que M. Lincoln a fait, et de respirer d'un bout à l'autre l'esprit de parti. La critique la plus amère toutefois se trouve peut-être dans les colonnes où l'on ne s'attendait certes pas à la rencontrer,—celles du *New York Times*:

"Il est d'habitude—dit ce journal—de considérer le message d'un Président des Etats-Unis comme un document important. Il l'est souvent en effet. Mais jamais il n'y eut message moins important que celui transmis hier au Congrès par le président Lincoln, bien que jamais circonstances plus extraordinaires ne se soient présentées dans notre pays pour écrire un message."

"Parmi le public, l'impression nous a paru être médiocrement favorable au message en lui-même; mais comme il a la guerre pour devise et que la guerre est à l'ordre du jour, les exaltés n'en demandent pas davantage.

Nouvelles d'Europe.

(Par voie télégraphique.)

Pointe-aux-Pères, 6 juillet.

Voici le résumé des nouvelles apportées par le steamer *Great Eastern*, parti de Liverpool le 27 juin:

La reconnaissance de l'Italie par la France a été formellement annoncée dans le *Moniteur* et par le baron Ricasoli dans le parlement italien. Ce dernier a déclaré que les relations diplomatiques entre les deux pays seraient bientôt rétablies.

La question romaine était toujours pendante, et on s'attendait à ce qu'elle serait résolue d'une manière favorable.

Quelques Bourboniens qui avaient débarqué près de Syracuse, ont été arrêtés le 22, puis fusillés.

La chambre italienne a adopté la loi relative à l'armement national.

Le pape était malade; mais les dernières nouvelles constatent une amélioration dans son état.

Dans sa séance du 26, la chambre des députés a discuté l'emprunt de 500,000,000 de francs. M. Ferrari a combattu le projet de loi et tout le système du gouvernement. M. Depretis lui a répondu et a démontré que le gouvernement suivait la politique du comte de Cavour. Les débats ont été ajournés.

La gazette officielle contredit la nouvelle du débarquement de Bourboniens et de perturbateurs de l'ordre public en Italie, et annonce que trois brigades bourboniennes seulement y sont arrivées.

Le correspondant parisien du *Times*, de Londres, annonce que la note de M. Ricasoli, en réponse à la reconnaissance, est écrite dans un langage très ferme. Elle n'admet ni réserves ni compromis, et décline d'entrer dans aucun argument qui pourrait compromettre le complet achèvement du royaume italien.

Les nouvelles politiques sont sans importance.

Le procès en appel de la famille Patterson contre les Bonaparte, a commencé le 24.

Le nouveau traité de commerce entre la France et le Brésil est confirmé. Il modifie complètement les anciens droits.

La Bourse était mieux tenue. Le 26, la rente était cotée à 67 fr. 65 c.

Le service funèbre à Pesth en l'honneur du comte de Cavour, a été interdit par un ordre télégraphique venu de Vienne.

On annonce que de nouvelles troupes ont reçu l'ordre de partir pour la Hongrie.

Le bruit avait couru que l'ambassadeur anglais à Vienne insistait pour la solution de la question hongroise; mais les journaux semi officiels donnent un démenti à cette nouvelle.

Il courait des bruits alarmants sur la santé de l'impératrice.

L'agitation en Hongrie allait en augmentant.

Un décret royal admet le coton avec des droits beaucoup moins forts, du mois de septembre au mois de janvier.

L'empereur du Maroc a annoncé son intention de faire droit aux réclamations de l'Espagne, conformément à la proposition de la France.

La proclamation royale, relative à la guerre américaine, dit que la reine est déterminée à observer la plus stricte neutralité entre les Etats Unis du Nord et les Etats Confédérés du Sud. Dans ce but, elle interdit d'armer, de construire et d'équiper des corsaires, sous n'importe quel drapeau, dans aucun des ports espagnols. Il est défendu aux corsaires et à leurs prises de demeurer dans un port plus de 24 heures, excepté en cas de nécessité urgente, auquel cas les autorités du port devront les obliger à reprendre la mer aussitôt que cela sera possible. Il leur est interdit, en outre, d'embarquer autre chose que ce qui leur est nécessaire, et jamais, sous aucun prétexte, des armes et des munitions. Aucun article appartenant aux prises ne pourra être vendu. Les contrevenants seront responsables de leurs actes et ne pourront réclamer protection. Il est défendu aux Espagnols de prendre du service d'un côté ou de l'autre et ils sont engagés à s'abstenir de tout acte qui pourrait être regardé comme opposé à la neutralité. Les coupables seront sous le coup des mesures adoptées par les belligérants et punis conformément aux lois de l'Espagne. Le décret, daté du 17 juin, est contresigné par M. Collantes, ministre des affaires étrangères.

La Banque de Madrid a porté le taux de son escompte à 7 p. c.

Dans la chambre des communes, sir G. [illegible] a condamné l'envoi de renforts au Canada.

M. Disraeli a dit également que le gouvernement avait pris sur lui une responsabilité grave.

Lord Palmerston a défendu la mesure, qui n'est que la précaution habituelle de tout gouvernement dans le voisinage immédiat des hostilités. Cette mesure n'indique pas de méfiance soit envers les Etats du Nord, soit envers les Canadiens. Le moment était, d'ailleurs, opportun, puisqu'on ne peut envoyer des renforts au Canada qu'en été.

Le *Times* continue à maintenir que les Américains n'ont aucun motif d'attaquer l'Angleterre, si ce n'est un sentiment de mortification. Les hommes du Nord se sont précipités dans une aveugle colère, et doivent être laissés à eux-mêmes jusqu'à ce qu'ils en reviennent.

Sir Archibald Alison, dans une lettre à M. Cassius M. Clay, prétend que la constitution américaine est une imperfection, et propose pour remède une Église nationale et la monarchie.

Le lord chancelier Campbell a été trouvé mort dans sa chambre à coucher, le 23 au matin. Il s'était retiré la veille en bonne santé et a succombé à la rupture d'un vaisseau.

Le grand sceau du lord chancelier a été formellement conféré par la reine à sir Richard Bethel, solliciteur général.

Le prince et la princesse Frédéric Guillaume sont arrivés en Angleterre pour faire une visite à la reine.

Le prince de Galles a dû partir le 29 pour le camp de Curragh, en Irlande.

M. Cobden a prononcé un discours devant ses constituants, à Rochdale, le 26. Il a fait l'éloge du gouvernement français et du traité de commerce, dénoncé le mouvement des volontaires en Angleterre, et ridiculisé comme un misérable épouvantail l'idée d'une invasion française.

Les débats du parlement dans la séance du 26, ont été sans importance.

Le grand incendie dont la nouvelle est arrivée par le dernier steamer, a été le plus considérable qui ait éclaté depuis plusieurs générations. D'immenses magasins remplis de produits de toute sorte ont été détruits. On évalue différemment la perte de deux à quatre millions de livres sterling. Le feu n'était pas encore entièrement éteint, mais on n'avait plus de craintes.

La vente probable de consolidés par les compagnies d'assurance, a amené une baisse à la Bourse. Quelques produits, dont une grande quantité a été consumée, ont haussé.

Sur le marché de Liverpool, le coton était ferme et sans grandes variations.

Le marché de Manchester est lourd et les cotes ont peine à se maintenir.

Les céréales étaient plus fermes et plus demandées.

Les provisions étaient fermes.

Les consolidés arrivent cotés de 89 3/8 à 89 1/2, au comptant et à terme.

Le steamer *Hibernian*, venant de Québec, est arrivé à Liverpool le 25 juin. La *City of Washington*, de New-York, est arrivé à Queenstown le 26. Les steamers *Arago* et *Edinburg* sont partis pour New York le 26. Ce dernier apporte £203,000 en espèces.

Le steamer de la ligne Canard *Scotia* a été heureusement lancé.

Le sultan Abdul-Medjid est mort le 25 juin. Son frère Abdul-Aziz Khan doit lui succéder. Tout est tranquille à Constantinople.

La famine est combattue avec succès. Il y a eu quelques désordres dans les provinces du sud-ouest.

La capture de Hankow, en Chine, par les rebelles n'est pas confirmée; mais l'insurrection se propage.

Dans les ports du Sud, le commerce était peu animé; à Shanghai, le marché au coton est actif.

Le ministre anglais à Pékin a refusé pour le moment d'accorder aux sujets britanniques des passeports pour visiter la capitale.

INCENDIE D'UN NAVIRE AMÉRICAIN.—On nous écrit de Toulon, le 16 juin:

"Toutes les embarcations des navires de guerre en rade et une partie de la garnison de Toulon ont été mis en alerte par un immense incendie qui s'est déclaré à deux heures du matin du côté de la Seyne.

"On croyait que tous les chantiers de construction étaient en feu, lorsque enfin, à quatre heures, on a connu les premiers détails du sinistre. C'était le navire américain de 600 tonneaux *Lamson* qui brûlait depuis la carlingue jusqu'à la pomme des mâts.

"L'enquête n'a pas encore découvert les causes de l'incendie, mais les pérégrinations de ce navire sont assez remarquables pour être citées. Parti d'un port de la Californie avec un chargement de bois de construction pour les chantiers de la Seyne, ce navire était d'abord allé à Brest, d'où on l'avait expédié à Glasgow, toujours à la recherche de ses consignataires, que l'on avait enfin découverts dans un tout petit recoin de la rade de Toulon. Arrivé depuis une quinzaine de jours, il avait déjà débarqué une partie de son chargement, lorsque la nuit dernière le feu a pris dans la cale, au milieu d'un grand nombre de futailles de goudron, et en quelques minutes le bâtiment n'était plus qu'un immense brasier.

"A dix heures du matin, l'incendie était concentré dans l'intérieur du navire, qui ne présentait plus qu'une épave calcinée.

"La cargaison et le navire appartenaient au capitaine qui habitait Toulon, et il n'a connu la catastrophe qu'au moment où il partait sur le bateau de la Seyne pour aller surveiller les travaux de débarquement.

"Le sinistre est évalué à 300,000 francs. Tout était, dit-on, assuré."

LE SULTAN ABDUL-MEDJID.—Ce prince, dont on vient d'annoncer la mort, était né le 6 mai 1823, et parvenu au trône en 1839, après la mort de son père Mahmoud II. A son avènement, les affaires de l'empire étaient dans un état fort précaire; son caractère faible et pusillanime aurait assuré sa chute, sans l'intervention de l'Angleterre et de l'Allemagne contre Méhémet-Ali, maître de l'Egypte révoltée, et le grand-amiral du sultan, qui avait traîtreusement livré toute sa flotte à l'ennemi.

Les traités de 1840 et 1841 admirent la Turquie dans le concert politique européen, et de ce jour le sultan fut un instrument passif aux mains de la diplomatie occidentale. Suivant les conseils de son vizir Reschid Pacha, il opéra d'importantes réformes relatives à l'administration de la justice, à la tolérance religieuse, au système d'éducation nationale et aux impôts. Il offrit asile aux réfugiés hongrois, et, plutôt que de violer la loi traditionnelle d'hospitalité de Mahomet, il courut le risque d'une guerre sérieuse.

Depuis 1853, le nom du sultan a joué dans la politique européenne un grand rôle, mais un rôle purement passif.

Les dix dernières années de sa vie ont été énervées par des excès qui l'ont conduit prématurément au tombeau.

AGENTS DE L'ABEILLE.

Dans les paroisses St-Charles, St-Jean-Baptiste et St-Jacques pour les bureaux de poste de Donaldsonville et de Tureau, dans la paroisse Ascension; pour les bureaux de poste du Grand's Forge, de Paincourtville, de Church et de Napoléonville, dans la paroisse Assomption:—M. JUAN COMES, de DONALDSONVILLE.

Pour les bureaux de poste d'Albemarle et de Iber, dans la paroisse Assomption; pour toute la paroisse de Lafourche intérieure, y compris Thibodeaux et Raceland; pour la paroisse Terrebonne, à l'exception du bureau de poste d'Alligator:—MM. J. D. LEBLANC & Cie, de THIBODEAUXVILLE.

Pour la paroisse d'Est-Bâton-Rouge:—M. GEO. A. PIKE, de BATON-ROUGE.

Pour les paroisses d'Ouest-Bâton-Rouge et d'Iberville, ainsi que pour le bureau de poste de New River, dans la paroisse Ascension:—M. SAMUEL C. TREVOR.

Pour la paroisse Avoyelles:—M. GUÉRINEAU, de MARKSVILLE.

Pour le bureau de poste de Léonville, paroisse St-Landry:—M. EMONET de LONGVILLE.

Pour la paroisse de la Pointe-Coupée et la ville de Bayou Sara:—M. A. VIGNE.

Pour la paroisse St-Martin, moins le bureau de poste de Pont-Breaux:—M. O. TROUARD, de St-MARTINVILLE.

Pour le bureau de poste de Pont-Breaux, dans la paroisse St-Martin:—M. V. BULLIARD.

Pour la paroisse Ste-Marie:—M. J. MILLET, de FRANKLIN.

Pour la paroisse Lafayette:—M. J. RÉVILLION, de VERMILLONVILLE.

Avis.

☞ Les sous-agents établis par feu M. de Lanoue ville, dans différentes paroisses de l'Etat, sont abolis, et nos abonnés sont invités à ne payer qu'entre les mains des personnes que nous avons constituées nos agents.

Décédée le 12 juillet 1861, dans la paroisse St-Jacques, Mme JOSEPH XAVIER CANTRELLE, née Louise [illegible].

El dia 15 del corriente, á las 11 de la noche, falleció (en el Hospital de Caridad) Dn FERNANDO ROMERO, natural de Asturias (España), de edad de 44 años.
El entierro tuvo lugar ayer á las 4 de la tarde.
Habiendo recibido á deshora la noticia de su muerte, nos fué imposible poderlo publicar en dicha fecha.
De parte de sus amigos.
JUAN TRIAY,
GABRIEL MEYRAR.
N. Orleans Julio 17 1861.

Concert au Lac.

UNE grande Soirée Musicale sera donnée jeudi 18 du courant, au restaurant Boudro, à l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain. Les artistes appartiennent à l'orchestre du théâtre de l'Opéra. On commencera à quatre heures de l'après-midi.
17 juillet—2f

Avis aux Français.

A l'assemblée de la compagnie en voie de formation qui a eu lieu chez M. [illegible] mardi soir 16 courant, il a été décidé que les membres présents qui la formeront se réuniront VENDREDI prochain, 19 juillet, dans le même local, 167 rue Royale, en face de l'Hotel St-Louis, à 7 heures et demie P. M., pour élire les officiers, afin d'obtenir une prompte admission dans la Légion Française.
Les personnes qui désireraient en faire partie sont priées d'y assister, et les membres sont requis d'être ponctuels.
17 juil—3f

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société existant entre le soussigné et John Haw Levy, Jr., est dissoute, à partir de ce jour.
Nouvelle-Orléans, 15 juillet 1861.
Tesor BERTRAND, de Bâton Rouge, Louisiane.
17 juil—10f

AVIS.

LE soussigné annonce au public qu'en vertu de l'article 5 du contrat de société existant entre lui et M. [illegible] Fasey (le nom de la maison étant Paul Juge Fasey), il a prévenu son associé qu'il a l'intention de dissoudre ladite société à l'expiration de deux mois à partir de cette date.
23 juillet 1861. PAUL JUGE FILS. 17 juillet—4f

Trav[illegible]

☞ Il a été décrété que [illegible] ... [illegible]

[illegible] de Wright.

Le seul remède infaillible pour l'affaiblissement physique et moral, POUR LA DÉSORGANISATION DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.
A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail par J. WRIGHT & CO. Seuls propriétaires.
13 juil—17 19 Nos 21 et 151, rue de Chartres

A ceux qui tiennent maison.

Vous regagnez bientôt vos résidences de ville et c'est bientôt la saison des pluies. [illegible] ... nous vous recommandons d'aller à la rencontre de vos amis et de les détruire avant qu'ils envahissent vos caves, etc.

Le destructeur des rats et des ravets de Wilson

est la seule chose qui puisse les mettre en déroute. Quand on s'en sert, ni les rats ni les ravets ne peuvent arriver jusqu'en dedans [illegible].
A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, J. WRIGHT & Co, seuls propriétaires.
15juilt—15 17 19 Nos 21 et 151, rue de Chartres.

BAQUETS—55 douzaines baquets peints, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF. 17 juil 8 et 16 St Louis

BOUCHONS—72 balles bouchons pointes réguliers et à demi-cannes, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF. 17 juil 8 et 16 St Louis

ABSINTHE—200 caisses d'absinthe Ed. Pernod et V. Lecuttin à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF. 17 juil 8 et 16 St Louis

VINAIGRE—50 barils vinaigre [illegible] à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF. 17 juil 8 et 16 St Louis

MOUTARDE—25 caisses moutarde française, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF. 17 juil 8 et 16 St Louis

ASPERGES—12 caisses asperges de choix, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF. 17 juil 8 et 16 St Louis

WHISKY—300 barils whisky Tuscaloosa, Bourbon et Monongahela, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF. 17 juil 8 et 16 St Louis

ALLUMETTES—30 caisses allumettes du Sud, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF. 17 juil 8 et 16 St Louis

BALAIS—300 douzaines balais assortis, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF. 17 juil 8 et 16 St Louis

TACKS—12 caisses tacks, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF. 17 juil 8 et 16 St Louis

Fondée en 1844.—Incorporée en 1855

Institution Collégiale de la N. O

OU PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES *DEMOISELLES,* DIRIGÉ PAR **Mme Ed. LOCQUET,** No 303, rue du Camp.

CET établissement fondé par Mme Macaulay, et dont la haute réputation ne s'est jamais démentie, commencera sa DIX-SEPTIÈME session le LUNDI, 17 septembre.

Mme LOCQUET, aidée de sa sœur Mme François LOCQUET, fait tous ses efforts pour continuer à mériter la confiance accordée depuis tant d'années à ses prédécesseurs.

Des professeurs du plus grand mérite sont employés dans toutes les branches, tant d'agrément que d'instruction.

La musique de piano et l'étude du solfège, sont entièrement enseignées par ces dames, dont la réputation comme musiciennes et comme professeurs a été appréciée par les nombreuses familles qui ont bien voulu les favoriser de leur confiance.

La langue française qui est la langue maternelle de Mme LOCQUET et dont l'étude est devenue indispensable à une bonne éducation, est enseignée et pratiquée dans l'institution avec un soin tout particulier. Les jeunes personnes américaines trouveront donc dans leurs rapports de chaque instant avec ces dames toutes les facilités possibles pour se perfectionner dans la pratique de cette langue.

Cet établissement qui déjà se recommandait par ses vastes emménagements, vient encore de recevoir de nouvelles améliorations, tant sous le rapport du comfort qu'en vue du bien-être des élèves.

Mme LOCQUET invite respectueusement les parens et les familles [illegible] à visiter son pensionnat, où des prospectus leur seront remis avec toutes les informations qu'elles pourront désirer.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275......RUE DAUPHINE......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1an—4p

INSTITUT St-CHARLES.
Greenville, près de Carrollton, La.

MME MACÉ annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu le 3 septembre. Pour toutes informations, voir le prospectus de l'institution qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre, à ce bureau ou à l'institution.

On trouvera dans le prospectus: le cours détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques règlements de la maison, le nom des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette institution, les références et enfin les conditions.

Une dame attachée à l'institution est chargée d'accompagner soir et matin, dans le char, les élèves externes de la ville.

Les lettres pour Mme MACÉ doivent être adressées Boîte M, No 3, Nouvelle-Orléans. 15août—1an

ACADEMIE,
123, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE Académie, fondée par M. G. Boyer, va reprendre, avec le concours de M. C. Lepretre, gradué de l'Université de France, sa 25ème session. L'Académie, dont la réputation ne s'est jamais démentie, reçoit, avec l'aide de ce professeur déjà connu, beaucoup plus d'extension dans toutes les branches de l'enseignement. L'instruction sera classique et commerciale, et comprendra l'étude des langues mortes, à la portée des parents, qui pourront traiter de gré à gré avec M. Lepretre ou avec M. Boyer. Les élèves seront exercés à se servir eux-mêmes des instruments propres à la géodésie ou à l'arpentage.

N. B.—La comptabilité étant aujourd'hui indispensable, M. Lepretre fera, de 5 à 8 heures du soir, un cours régulier, afin de mettre les jeunes gens en état de tenir des livres.—Tout mois commencé sera payé en entier. Rentrée des classes, le 1er octobre.

Batallon de Cazadores Españoles de Nueva Orleans.

¡¡¡Compañia de reserva!!!

En la eleccion de oficiales tenida por la expresada compañía hayer, 16 del corriente, fueron electos los señores siguientes:
Capitan, Don Magin Puig.
Teniente, Don Domingo Fatjo.
1ro subteniente, Don Juan Fernandez.
2do " Don Juan Parra.
De orden del comandante.
El Ayudante
17julio—1 G. SEGUI Y GAHONA.

Tirailleurs Français.

La Compagnie se réunira ce soir, mercredi, à 7 heures et demie précises, à la caserne, encoignure Jefferson et Levee, pour affaires importantes.
La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du capitaine provisoire.
Le sergent major
17 juillet—1f F. MENOCHET.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

CAMP LEWIS—6 juillet 1861.

Ordre Général

1— Aucun membre de bataillon (les officiers exceptés) n'a le droit d'être hors du camp sans une permission spéciale et écrite, signée par le commandant et contresignée par l'assistant adjudant général du camp.

2—La police de la Nouvelle Orléans est autorisée à arrêter tout membre de ce bataillon qui serait en contravention avec l'ordre ci-dessus.

Par ordre du major THEARD,
E. D. COURMES,
17 juil—3f Adjudant major.

Quartier Général du Jackson Regiment.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1861.
Ordre spécial No 1.—

1 Le Régiment Jackson ayant été accepté par le secrétaire de la guerre, les capitaines de compagnies attachés au Régiment devront se présenter avec la liste des membres de leur compagnie, au bureau de l'adjudant, à la Bourse des Régiments rue Royale, lesquels seront inscrits sur la liste du Régiment. Les compagnies devront [illegible] l'ordre de se rendre à Camp [illegible], Miss.

2. Le lieutenant-colonel T. A. Harris, ci-devant instructeur à l'Institut Militaire de la Virginie, prendra le commandement et s'occupera qu'il y ait journellement exercice de compagnie et de bataillon.

3 Il sera établi une école d'instruction, les officiers commissionnés et non commissionnés seront exercés aux manœuvres de compagnie, de bataillon, de brigade et de division, et il sera donné aux officiers toutes les facilités pour se perfectionner dans toutes les évolutions de la ligne.

C. C. MILLER,
Col. Com. du Régiment Jackson.
JOSEPH GOLDMAN, Adjudant suivant. 6 juillet

Bois à brûler fendu et coupé à la vapeur.

S. L. JEROLMAN informe respectueusement ses amis et le public, qu'il vend actuellement du bois aux prix suivants:

Frêne par corde............	$6 00
Chêne —	5 50
Brisse —	50 cts
Fagotage —	25 "

Bureau où est le bois délivré sans charge extra, encoignure Vieux-Bassin et Robertson. Lettres [illegible] adresse P. Box du Bulletin.
L'huile de M. H. Berry, 112, rue Poydras.
Episserie encoignure des rues Poydras et Circus.
16 juil—6f

Manufacture de toile cirée Louisianaise,
PAR JOSEPH EYMAN.

UN grand assortiment de sacs en toile cirée et autres toiles, de képis et casquettes, etc. S'adresser à MM JACKSON & DAVIS, rue Poydras, près de la rue Baronne; Manufacture aux Nos 143 et 145, rue Perdido. 1er juil—6

A LOUER.

DEUX cabinets de première classe. S'adresser à FRANCIS MORENO, Jr, 44, Vieille Levée. 16juil—3f

AVIS.

☞ Le brick norvégien LIBERTAS, capitaine Andersen, parti de BORDEAUX pour la Nouvelle Orléans, ayant été empêché, par l'escadre de blocus, d'entrer dans le port de destination, est arrivé à NEW YORK le 30 juin. Il est maintenant prêt à [illegible] port. Les consignataires [illegible] leurs marchandises. [illegible]—15

Avis de Société.

LES soussignés (57 et 59 rue Bienville) ont formé une société pour le commerce des meubles dans cette ville. Philippe Duclos et François de Cazalas sont associés actifs et Mme Marie [illegible], veuve de Jean Datas, associée en commandite, d'après les conditions et stipulations contenues dans l'acte de société passé par-devant M. Hugues Pedesclaux, notaire public, le 26 mai 1861, lequel acte a été dûment enregistré. [illegible]
F. DUCLOS,
FRANÇOIS de CAZALAS,
Vve DATAS.
Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1861. 12 juil—1m

A VENDRE, ensemble ou séparément,

DEUX TERRAINS contigus, situés à Lafayette, rue du Camp, entre Philip et Première, [illegible]

Avis de dissolution de société.

LE public est prévenu que la société établie entre BERTRAND, CAMOUS, ÉTIENNE [illegible] et JEAN RAMONHAU & Co, pour l'exploitation de la boulangerie [illegible] est dissoute [illegible].

PORC—100 barils de porc [illegible], à vendre par GABRIEL PASCAL. 15 juillet Rue Vieille-Levée, No 97.

BACON—[illegible] épaules et pièces côtes prime, à vendre par GABRIEL PASCAL. 16 juillet Rue Vieille-Levée, No 97.

GRAISSE—30 tierçons et barils prime, [illegible] à vendre par GABRIEL PASCAL. 15juillet Rue Vieille-Levée, No 97.

MAQUEREAUX—100 barils, [illegible] Nos 1, 2 et 3 [illegible] à vendre par GABRIEL PASCAL. Rue Vieille-Levée, No 97.

FARINE—300 barils extra superfine et fine, à vendre par GABRIEL PASCAL. 15 juillet Rue Vieille-Levée, No 97.

WHISKY—100 barils de rectifié, à vendre par GABRIEL PASCAL. 15 juillet Rue Vieille-Levée, No 97.

E. [illegible],
Successeur de Tanbury & Co,
Marchands-Commissionnaires en général,
IMPORTEURS DE
Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, Sardines, Huiles, &c. Dépôt de Châteaux de Portets, Lafitte, Margaux, D'Arcke, Guiraud, &c.
87, rue Royale, entre Conti et St Louis. 8 juin

LE DR. RANCÉ

A chargé le Dr Kunemann de le remplacer auprès de sa clientèle, pendant son absence.

DR. ED. KUNEMANN,
De la Faculté de Paris,
rue Bourbon, No. 269, entre Ursulines et St-Philippe.

Avis aux médecins et aux familles.

NOUVEAUX APPAREILS VAPORIFERES perfectionnés du Dr L. H. LEFEBVRE, pour administrer des bains de vapeur et des fumigations de toute nature chez le malade [illegible].

SPECIALITES DU DOCTEUR VERGÉ.

DÉPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Sirop anti-syphilitique du Dr Vergé.
Les démangeaisons, dartres, boutons, écoulements de toute nature et en général toutes les maladies syphilitiques et de la peau, sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du docteur Vergé.
Ces spécialités seront ordonnées selon le cas; s'adresser à F. LACAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon.
S. Dépôt de tous les médicaments français [illegible]

Elie, Pousson & Cie,
RUE ROYALE, 145,
Grande fabrique de Visières
En tout genre, pour képis et casquettes
A PRIX RÉDUITS.
☞ Les plus fortes commandes peuvent être livrées dans le plus bref délai. 13 juil—

VINAIGRE—30 barils vinaigre de vin blanc, 1ère qualité, en magasin et à vendre par LANATA frères, 5 et 11, rue Jefferson. 20 juin

POIVRE—35 sacs poivre en grain, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF. 10juil 8 et 16 St Louis.

BITTER DES ARABES.

MALGRÉ les contrefaçons plus ou moins [illegible] ce précieux cordial a triomphé de tous les obstacles. Dans ce pays, comme en Europe, son emploi est devenu si général, que l'inventeur a dû donner à sa fabrication un développement considérable. Force, santé et appétit sont les avantages que procure le BITTER DES ARABES: aussi a-t-il remplacé avec succès les liqueurs alcooliques plus ou moins malfaisantes et dont le pernicieux usage était si généralement répandu.
Dépôt général—F. [illegible], Vieille Levée No 230. [illegible] A. Galangue, encoignure Du Maine et Royale.
27 avril—[illegible]

MAQUEREAUX—100 barils gros No 3 et de rivière [illegible] Nos 1, 2 et 3, à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille Levée, N

Cigares Principe.

25 MILLE véritables cigares Principe, en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, Rue des Magasins, No 44. 10mai

VIEUX whisky Bourbon—10 barils, à vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 30, Vieille Levée. 16 juin—6f

DIVERS—300 caisses vermouth, Noilly & Co.
200 caisses cassis, punch et ratafia,
100 caisses absinthe et kirshwasser,
100 do marasquin et guignolet,
200 do savon de Castille,
100 caisses eau fleur d'oranger, [illegible]
100 barils graine de lin.
10 boucauts fromage de gruyère,
20 caisses cerises à l'eau-de-vie,
20 do fruits au jus et à l'eau-de-vie.
A vendre par LANATA frères.

PRUNES—40 caisses prunes d'Ente, 1er choix, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF. 10 juil 8 et 16 St Louis

Avis aux Bûcherons.

FORTIFICATIONS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Commission Exécutive.
15 juillet 1861.

DES propositions cachetées seront reçues jusqu'au 22 du courant, pour la livraison, dans le plus bref délai, sur la levée du Mississipi, à différents points au-dessus et au-dessous de la ville, sur les deux rives du fleuve, de douze mille TRONCS de cyprès ou de pin avec l'écorce. Lesdits troncs devront être de 8 à 10 pouces de diamètre et de 3 pieds de long.
Egalement — Des propositions de deux cent mille pieds de bois de pin et de planches, à ordre.
Les propositions devront être laissées au bureau de M. Pitot trésorier et secrétaire de la Commission, [illegible] à l'Hôtel de-ville.
BENJ. BUISSON, Président.
15 juil—6f

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 1er mars 1861

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues du 1er mars 1860 au 28 février 1861		$411,880 70
Montant des risques non expirés le 1er mars 1860		97,878 00
		$509,[illegible] 70
SAVOIR:		
Primes sur les risques d'incendie	$291,188 44	
Primes sur les risques des mers	165,140 44	
Primes sur les risques des rivières	16,931 84	
		$473,[illegible] 70
Primes à déduire sur les risques non expirés	$90,477 00	
Primes remboursées	10,515 80	
		100,9[illegible]
Montant des primes de l'année expirée le 28 février 1861		$366,885 9[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$122,254 89	
Sur les risques des mers	158,002 61	
Sur les risques des rivières	74,111 86	
	$354,369 16	
Réassurances, dépenses, intérêt en moins, escompte, etc.	32,577 00	
		$386,[illegible] 16
Bénéfice net de l'année expirée le 28 février 1861		$214,750 74
L'actif de la Compagnie se compose comme suit:		
Hypothèques sur des biens fonciers valant le double du montant prêté		$127,073 25
Actions de Banque		46,000 00
Bons de la ville et autres bons		[illegible]
Prêts garantis par des actions et des bons		[illegible]
Effets à recevoir		[illegible]
Primes en voie de perception		[illegible]
Scrip d'assurance, etc		[illegible]
En caisse		[illegible]
Total de l'actif		$[illegible]

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 18 mars 1861, par-devant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville se sont présentés Charles Briggs, président et H. P. Janvier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, à la Nlle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.
CHARLES BRIGGS, président,
H. P. JANVIER, secrétaire.
Assermenté et signé devant moi, ce 18 mars 1861.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent sur les certificats de profit non payés, à partir du deuxième lundi de mai prochain et de payer à partir de ladite date, 30 pour cent du scrip émis en 1860. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende en scrip de trente pour cent sur les primes de l'année expirée le 28 février 1861. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 1er juin prochain.
CHARLES BRIGGS, président.
A. CARRIERE, vice-président,
H. P. JANVIER, secrétaire.

—DIRECTEURS—

A. Carrière,	John Tournhill,
R. Brulier,	John Fox,
Mason Pilcher,	C. Fassy,
G. A. Fosdick,	W. A. Violett,
Richard Nixon,	A. Costa,
Thomas Byrne,	A. R. Montgomery,
R. Nugent,	N. M. Benoit,
E. H. Fourrey,	P. W. Kitchnoff,
J. L. Macaulay,	Wm. Prose,
J. S. Watson,	J. Cramer,
A. Lecourt,	W. Lawrence,
G. Lafitte,	Léon Querrouze,
Wm. Urquhart,	A. P. Nicholson,
Henry Rodewald,	A. J. Rugely,
W. C. Watts,	G. W. Dunbar,
J. Aves,	Albert Cammack,

P. C. Ogleby. 20 mars

Compagnie d'Assurance mutuelle DES CITOYENS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux conditions requises par sa charte, savoir:

Sur primes sur risques d'incendie	$29,300 83	
do do de mer	[illegible]	
do do de rivières	34,[illegible] 77	
		$3[illegible],374 65
A déduire, primes sur risques non expirés le 30 novembre 1860	$2,973 00	
Primes remboursées	2,168 80	
		$[illegible]
Total net des primes de l'année finissant le 30 novembre 1860		$27,[illegible]
Pertes dans la même période, savoir:		
Sur risques de feu	$16,330 65	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	29,354 64	
		$271,[illegible]
Réassurances, dépenses, etc		[illegible]
A déduire intérêt, escomptes, profits et pertes, etc		[illegible]
Profits nets de l'année finissant le 30 novembre 1860		$22,006 39
L'actif de la Compagnie est comme suit:		[illegible]
Total de l'actif		$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que, ce quinzième jour de décembre, 1860, devant moi, [illegible] Omer Gaillard, président, A. Schreiber, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, [illegible] que l'état ci-dessus est exact [illegible] livres de ladite Compagnie.
O. GAILLARD, président,
A. SCHREIBER, secrétaire.
Déclaré sous serment et signé devant moi, ce 15me jour de décembre 1860.
ARTHUR SAUCIER,
2me Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

La Direction a résolu de payer un intérêt de 6 pour cent [illegible] pour 1856 et 1858, à partir du second lundi de février prochain.

DIRECTEURS.

George W. West,	R. P. Hunt,
James A. White,	M. Musson,
Douglas West,	Martin Gordon Jr,
D. Samison,	Numa Augustin,
A. Miltenberger,	César Olivier,
J. Lacey,	A. Bohn,

Omer Gaillard.

Cette Compagnie continue à assurer aux prix courants de primes, contre les risques de mer et de rivières, contre les pertes et dommages occasionnés par le feu.
Bureau—No 8, rue Carondelet.
13 déc—1 an—1 m, t1 j

SIXIEME COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle des Négociants.

LE compte-rendu suivant des affaires de la Compagnie est publié conformément à la Charte:

Montant des primes non échues le 31 mai 1859		$224,589
Primes reçues pendant l'année finissant le 31 mai 1860.		
Sur les risques du feu	$380,927 34	
du de rivière	193,812 94	
do de mer	190,259 94	
		$865,100 36
Total des primes pour l'année finissant le 31 mai 1860		$1,137,689 36
A déduire primes sur risques non expirés au 31 mai 1860	$244,003	
Retours de primes	17,825 07	
		261,828 07
Total net des primes acquises, pour l'année finissant le 31 mai 1860		$825,860
Pertes pendant la même période.		
Sur les risques de feu	$431,718 87	
do de mer	183,450 96	
do de rivière	62,242 80	
	$677,412 63	
Retours de 10 pour cent	12,866 77	
Ré-assurances — Taxes et dépenses, moins intérêts	34,581 28	
		724,860
Profits nets pour l'année finissant le 31 mai 1860		$200,997 53
Primes acquises le 31 mai 1860		$125,836 19
A déduire—montant sur lequel 10 pour cent été rendus		123,[illegible] 70
Montant participant aux profits		$[illegible],331 49

Actif de la Compagnie.

En caisse		$38,210 9[illegible]
Billets de prime		173,681 9[illegible]
Billets garantis par hypothèque ou nantissement		619,247 42
Actions de banques et obligations hypothécaires		129,713 66
Biens fonds		56,420 62
Dû pour primes, en voie de collection		60,667 43
		$1,075,042 42
A déduire—intérêts payables sur les scrips de 1858 et 1859	$35,474 60	
Réduction de 40 pour cent sur le scrip de 1856	156,720 00	
		192,194 60
Actif net		$881,847 82

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Qu'on se souvienne que, le 8 juin 1860, par-devant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la paroisse susdite, se sont présentés personnellement John Pemberton, président, et Charles Lesassier, secrétaire de la compagnie d'ASSURANCES MUTUELLES des MARCHANDS, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte prise sur les livres de la compagnie.
JOHN PEMBERTON, Président.
CHAS. LESASSIER, Secrétaire.
Assermenté et signé par devant moi, ce 8 juin 1860.
ARTHUR SAUCIER, 2e justice de paix.

Nlle-Orléans, 9 juin 1860.

A une assemblée SPECIALE du bureau des Directeurs tenue aujourd'hui, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de vingt pour cent sur le bénéfice net des primes de la compagnie, pour l'année finissant le 31 mai 1860, pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er août prochain.

Il a été aussi résolu de payer, à partir du deuxième lundi prochain, 40 pour cent du scrip de 1858, et 6 pour cent d'intérêt sur tout le scrip déjà émis.

A un meeting général des détenteurs de scrip, tenu le 2 avril dernier, il a été résolu à l'unanimité que les profits résultant des opérations de la compagnie pendant l'année expirée le 31 mai 1860, seront appliqués au rachat, en tout ou en partie, du scrip de 1856, et qu'il ne sera plus racheté de scrip jusqu'à ce que le capital de la compagnie ait atteint la somme d'un million de piastres.

—DIRECTEURS—

J. N. Nevius,	B. O. Nelson,
Geo. Connelly,	G. Miltenberger,
John Pemberton,	C. M. Slocomb,
P. Maspero,	B. F. Voorhies,

C. Henold.

POUDRE fleur de riz de Chine — 50 douzaines poudre de riz à la rose et à la violette. Cette poudre est la meilleure et la plus rafraîchissante pour le teint. Nouvellement débarquée et à vendre en gros et en détail par ROUSSET & VOORHIES, 86 rue du Canal, près Chartres.
P. S. Aussi—Poudre sans parfum très fraîche, à [illegible]. 25 juin

Avis aux Expéditeurs par la ligne de la malle de la Nelle-Orléans et de Covington.

A partir de LUNDI, 15 juillet, les règlements qui suivent seront strictement exécutés:
Il ne sera reçu aucune marchandise à moins que le fret n'en soit PAYÉ D'AVANCE au commis du bateau, au chemin de fer.
Il devra toujours être préparé des reçus duplicatas que le commis signera.
Il ne sera pas reçu de fret après 1 heure de matin pour le fret du jour.
O. A. FOSDICK, agent, Rue Natchez, No 43.
6 juil—1m

COMPAGNIE DU Grand Chemin de fer De la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Département des Terres.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1861.

LA Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, en vertu d'un acte du Congrès des Etats Unis du 3 juin 1856 et d'un acte de notre Législature d'Etat du 16 mars 1857 est devenue propriétaire de 700,000 acres de terres [illegible].

Ces terres sont comprises dans une étendue de trente milles de large de chaque côté du chemin de fer s'étendant d'Alger, en face de la Nouvelle Orléans, à la rivière Sabine, sur la bordure orientale du Texas—distance de deux cent cinquante huit milles. [illegible]

Les terres sont [illegible] dans la vallée alluviale riche [illegible] fleuve Mississipi, sur le Bayou Lafourche, le Grand Lac et ailleurs. Entre les cent vingt-cinquième et les cent quarante-deuxièmes milles, la Compagnie possède [illegible] le rapport de la beauté, de la salubrité et de la fertilité.

Entre le cent quarante-vingt dixième mille et la rivière Sabine, la voie traverse des pinières boisées et [illegible] et des cours d'eau. De la bonne eau, du gibier, de petites rivières [illegible]. On croit que le coton pourrait être cultivé avec avantage dans ces pinières.

On peut se procurer des cartes et des informations sur la qualité et le prix des terres [illegible] au bureau de l'agent de la Compagnie, à Brashear City, dans la paroisse de Ste-Marie, Louisiane.

Les paiements devront être passés à la Nouvelle-Orléans à l'Office de [illegible].

En l'absence de l'acquéreur une procuration écrite autorisant l'agent à signer la vente, les billets dûment [illegible] hypothèque garantissant le paiement des billets seront exigés.

Les conditions de la vente sont: un tiers comptant, le reste en [illegible] payables dans une banque de la Nouvelle-Orléans avec 6 pour cent d'intérêt, [illegible] avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, et [illegible] en cas de [illegible] payera [illegible] pour frais d'avocat.

Les terres de la Compagnie seront vendues au [illegible] le prix par acre sera fixé sur [illegible] que la personne qui [illegible] au prix désigné, dans un temps raisonnable [illegible]. La Compagnie se réserve le droit de changer les prix et les conditions de vente à [illegible].

La Compagnie désirant encourager les colons actuels, donnera la préférence à ceux qui occupent et cultivent actuellement les terres, mais elle ne leur accordera qu'un temps raisonnable pour faire leurs demandes et leurs achats, après quoi les terres seront vendues à tout [illegible].

WILLIAM G. HEWES, président.
G. W. R. BAYLEY agent pour les terres.
6juil—1m—[illegible]

Rhumatisme et Diarrhée.

☞ Le propriétaire des célèbres remèdes pour le rhumatisme et la diarrhée présente aujourd'hui de nouvelles preuves de leur efficacité. Les certificats ci-dessous émanent de citoyens respectables. Nous avons déjà publié [illegible] traités par un remède particulier. S'adresser au No 117, rue Anne.

Le présent est destiné à certifier que les remèdes qu'on se procure au No 117 rue Ste Anne, ont guéri une de mes négresses qui souffrait depuis plusieurs années de rhumatisme. Beaucoup de médecins l'avaient déjà traitée, mais sans résultat favorable. Je dois dire que le [illegible] que je vous m'avez donné l'a guérie entièrement, et que je [illegible] en parfaite santé.
J. H. LENOSFIELD.
Rue des Magasins, entre Erato et Thalia.

Je certifie que j'ai été guéri d'une diarrhée dont je souffrais depuis un an. Après avoir essayé vainement de tous les remèdes, j'obtins au No 117, rue Ste-Anne, un médicament qui m'a guéri et que je recommande à tous ceux qui souffrent de cette maladie.
MARTIN FORD,
11fév—1p No 166, rue du Camp.

GUÉRISON IMMÉDIATE;
du Croup, du mal de Gorge, des brulures et blessures récentes.

TOUTES SORTES D'ULCERES GUERIS
(même ceux provenant de maladies secrètes)
remèdes pour les Hémorroïdes, la mauvaise haleine, la toux, la pierre, les fièvres et frissons, maux d'oreilles, etc., etc.
REMEDE SPECIAL POUR CHAQUE MALADIE
S'adresser au No 117, rue Ste-Anne.
Heures de bureau: Tous les jours, de 1 heure à 3 et demie P. M. En outre le mardi et le jeudi, de 9 du matin [illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle Orléans.

Nlle Orléans, 10 juillet 1861.

A UNE élection tenue, le 8 du courant, par les actionnaires de cette Compagnie, ont été dûment élus Directeurs pour l'année:

MM. S. Pleasant,	P. Maspéro,	J. N. Blake,
F. Mancho,	A. Laferrant,	W. A. Gordon,
C. H. Kennon,	P. Queyrouze,	H. Peychaud.

Et à une assemblée des Directeurs, laquelle a eu lieu aujourd'hui M. H. Peychaud a été réélu Président à l'unanimité et M. S. Pleasant vice-président.
11 juil LOUIS BARNETT, secrétaire.

Guerre, Commerce et Education.

COMME ceux qui sont dans l'impossibilité de s'engager pour le service de la guerre, doivent cependant se préparer à remplir les places, le Collège Commercial de Dolbear [illegible].

Le Collége Commercial de Dolbear

sera ouvert pendant toute l'année, le JOUR et le SOIR pour préparer les jeunes gens aux opérations de la banque et du commerce; TENUE DES LIVRES, ECRITURE, MATHEMATIQUES, LANGUES, &c. &c. sont confiés à des professeurs qui joignent [illegible] L'ESPRIT qui préside aux études dans le collège [illegible].
Parents et tuteurs sont invités à se présenter. Circulaires—libres a [illegible].
24 juin—1m RUFUS DOLBEAR, Président.

$20 de récompense.

PARTIE marronne depuis le 24 juin, la négresse ISABEL, âgée d'environ 40 ans, portant une robe [illegible] marchant les pieds en dedans [illegible] mesure 5 pieds et demi [illegible]. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la mettra dans une des geôles de police du Deuxième District ou la remettra au soussigné, rue [illegible].
S'adresser dans la rue Carondelet, No 17, ou dans la rue [illegible].
F. W. FRENDENTHAL.

FRAISES au jus—50 caisses fraises au jus
100 do fruits au jus assortis
100 do fruits à l'eau de vie ass.
100 do cerises à l'eau de vie.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 30, Vieille Levée.
10 juin—15

GRAINE de LIN et de chanvre, Kesenoix, &c.—Semence de graine de lin de choix, [illegible] barils graine de chanvre. [illegible] d'essence de roses, 100 livres de [illegible], &c.
A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 62—64, Vieille Levée
20 juin

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu de nouveaux tapis Médaillon, velours, Wilton et Bruxelles, DE LA TOILE cirée de 3 à 24 pieds de large, nattes, drugget anglais et table damassée pour dessus de tables.
Aussi pour, tapis et baguettes d'escalier, tapis de Hollande et nattes de [illegible] pour bureaux, couvertures de tables et de piano, &c., &c., à bas prix.
[illegible] A. BROUSSEAU & Co.

AVIS.

LE soussigné ayant été nommé seul agent pour les créanciers de A. Hunt & Co., de Shreveport, Lne., est la seule personne autorisée à régler les dettes et collecter les réclamations de la maison.
ULGER LAUVE,
Bureau, succursale de la Banque des Citoyens.
Shreveport, Lne 29 juin 1861. 9 juil—1m 3t p.s.

Volontaires—Attention!

LES soussignés offrent à vendre aux Compagnies de Volontaires CINQ CENTS SACS A DOS, pour tous les genres d'équipements militaires; ils en disposeront à bas prix.
H. LESRETON & Co.
136, rue Bourbon,
entre Toulouse et St Pierre.
N. B.—Que l'on s'adresse de suite. 6 juil—30

Dissolution de Société.

LA société en commandite qui a existé jusqu'ici entre les soussignés, sous la raison Collins, Carrière & Co, pour les affaires de grocerie dans cette ville, a été dissoute le 29 juin 1861, par limitation de temps et du consentement des parties.
C. C. COLLINS,
O. CARRIERE,
G. D. LOGAN,
Associé en commandite, A. CARRIERE.
Le soussigné continuera les affaires de ce genre en son propre nom et pour son propre compte.
2 juillet—1m C. C. COLLINS.

Beau piano d'occasion.

EN VENTE

Un beau Piano d'occasion,

Chez A. ELIE,

RUE ROYALE No 66.

XX ALE
de la CELEBRE MARQUE de
J. & R. TENNENT, à Glasgow.

☞ ALE DOUBLE FORT EN JARRES et BOUTEILLES, à vendre en douane et en magasin par M. A. DE LIZARDI & CO, Rue Bienville, No 52.
18juil

Chaudières anglaises à sucre
DES MANUFACTURES DE
A. & J. RANKIN,
à Liverpool.

☞ CHAUDIERES A SUCRE, en fer battu et fondu et de toutes dimensions, constamment en magasin et à vendre par M. A. DE LIZARDI & CO, Rue Bienville, No 52.
15juil

HEBERT & ESCOUSSE,
Librairie Française,
131, rue de Chartres.

REÇU par le steamer BIENVILLE.
NOUVEAUTÉS.
A. Dumas—Les Garibaldiens;
G. Sand—Le marquis de Villemer;
— La Ville Noire;
— Le Capitaine Lambert;
— Le Tueur de Mouches;
— Le Poste aux Chevaux;
— La Blonde Lisbeth;
— Le Livre des MEDIUMS;
Villiaume—L'esprit de la Guerre;
— Le Curé ou Prog;
Victor Séjour—Les Massacres de la Syrie

Pièces de théâtre diverses, &c. &c. &c.

Michelet—La Mer;
Guizot—Traduction de Shakespeare, 1er et 2me volume.

Malgaigne—Medecine Opératoire;
Bonnet—Manuel du Capitaliste.

Discours de réception de Lacordaire à l'Académie.

Réponse de M. Guizot;
Rome et les Evêques de France;
La France sans le Pape;
Le Pape et Jérusalem.

Gravures.

Les Chefs-d'œuvre de Rubens à la Cathédrale d'Anvers;
Henri IV et sa famille;
Léonard de Vinci.
Photographies diverses.

EN débarquement du navire John Wylie, arrivé de Bordeaux—
80 barriques vin rouge,
200 do do
A vendre par J. J. TARDOS,
8 avril 42, Vieille Levée

VINAIGRE—15 barils vinaigre de vin blanc, en magasin et à vendre par F. D. GRATIAA & Co
30 juin rue de la Douane No 30

Proclamation du Maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans
Hôtel de Ville, 21 juin 1861.

CONFORMÉMENT à l'ordonnance suivante du Conseil Commun de cette ville, j'annonce par les présentes que des livres de souscription seront ouvertes au bureau du trésorier de la ville lundi, 24 du courant, pour un prêt de deux cent cinquante mille piastres pour être consacrées à la défense de la ville.
Afin de mettre tous les citoyens à même de contribuer au prêt, il sera émis des certificats de vingt-cinq piastres et au-dessus et je remplacerai ces certificats par des bons aussitôt que lesdits bons pourront être préparés.
Je fais appel, avec confiance, au patriotisme bien connu de nos citoyens, et j'ai la conviction qu'ils nous aideront, le Conseil et moi, à accomplir ce qui ne sera pas retardé et dont l'importance ne saurait être exagérée.
JOHN T. MONROE, Maire.

No 5,649.

ORDONNANCE pour de l'argent destiné à la défense de la ville.
Art 1. *Il est ordonné par le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans*—Que la somme de deux cent cinquante mille piastres (250,000) est spécialement allouée, par les présentes, pour la défense de la ville de la Nouvelle Orléans.
Article 2. *Il est de plus ordonné* qu'afin de fournir cette somme et par suite de l'impossibilité où est la ville de pourvoir sur ses recettes ordinaires, le Maire de la ville et le trésorier de la ville sont autorisés à faire préparer, sur délai, des bons de la ville pour [illegible], dans la valeur de [illegible] qui seront déposés [illegible] signés par le Trésorier de la ville, contresignés par le Contrôleur et [illegible] payables le 1er juillet 1862, avec intérêts à raison de [illegible] pour cent l'an, de la date à l'échéance.
Article 3. *Il est de plus ordonné*, Que immédiatement après l'adoption de cette Ordonnance, il sera du devoir du Maire de faire ouvrir des livres de souscription au bureau du Trésorier, et que sur avis public des charges et des conditions de finances. Le Maire est par la présente autorisé à publier [illegible] en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de cette ordonnance [illegible] par souscription, et qui seront [illegible] de bons [illegible].
Article 4. — *Il est de plus ordonné*, que toutes les sommes provenant du susdit prêt seront déposées en banque, et seront tenues à la disposition de la ville et ne devront être employées que dans le susdit but, et il ne sera fait aucune partie de ces sommes dans l'ordre du Conseil Commun.
Article 5.—*Il est de plus ordonné* que tous les bons émis comme il est dit ci-dessus, seront reçus en paiement des taxes à percevoir après le 1er juillet 1862.
(Signé) J. O. NIXON,
Président du Bureau des Aldermen.
[illegible]
Président du Bureau des Aldermen Assistants.
Approuvé le 15 juin 1861.
JOHN T. MONROE, Maire.
22juin—1f

LA Société existant entre le soussigné et MM. PREAU & COUTURIE [illegible] est dissoute à cette date.
Aux Couturie reste chargé de la liquidation de la société [illegible] pour [illegible] affaires pour son propre compte [illegible].
Nouvelle-Orléans, 3 juin 1861.
J. B. PREAU,
1juil AM. COUTURIÉ.

AVIS.

LOUIS DUVIGNEAUD ayant été engagé de la Cour de District, prévient le public et ses amis qu'il a repris l'exercice de sa profession et tient son bureau Passage de la Bourse, No 2[illegible], au premier.
21juin—1m

AVIS.

M. le docteur FELIX FORMENTO a l'honneur de prévenir ses clients et le public qu'il a transféré son cabinet et son domicile, rue des Ursulines, 63, entre Royale et Chartres.
Consultations de 9 à 11 heures. 19 juin—6f

Vin de Catalogne

EN quarts et demi pipes à vendre par—
A. & M. HEINE,
5 juillet—12 140 rue Commune

AVIS.

J'INFORME respectueusement ma clientèle et le public en général que, par suite de l'incendie de mon établissement encoignure Conti et Chartres, je me suis transporté provisoirement rue CHARTRES No 165, entre Conti et St Louis, où je continuerai à remplir les ordres comme par le passé, de même de cette occasion pour remercier ma clientèle du patronage qu'elle a bien voulu m'accorder, et j'espère par [illegible] à mériter le [illegible] faveur.
17 juin—1m J. P. SAZERAZIN.

Carabines, Fusils et Pistolets.

A vendre à bas prix des carabines du Mississipi et du Kentucky, des pistolets d'argon, des fusils à deux coups, des fusils de Colt à six coups, et des bottes [illegible]. S'adresser au No 86, rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, au second. 17juin

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 22,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
1erfév—1an

MAISON LESTRADE
A MANDEVILLE.

L'OUVERTURE de cette maison, honorablement connue, vient d'avoir lieu. Tout y est disposé pour recevoir des pensionnaires [illegible] et on sert au [illegible] à la mode de toutes, parfaitement traitées. Un cuisinier de premier ordre est attaché à la maison, et la cave renferme les vins les plus fins. 2mai—

Hotel Pradat, à Biloxi.

LES soussignés, successeurs de Mme Elizabeth Pradat, ont l'honneur d'informer le public que l'HOTEL DES CHENES VERTS à Biloxi, est ouvert pour la saison. Un bon billard, un bain, des chevaux de selle et des voitures sont attachés à l'établissement. Des personnes qui voudraient débarquer au wharf de l'hôtel Pradat sont priées d'en avertir le capitaine du steamer.
J. B. & E. C. PRADAT.

Hotel d'Europe, à Biloxi.
M. L. GUILLEBEAU,

A l'honneur de prévenir ses amis et tous ceux qui voudront bien [illegible] son établissement [illegible] en parfait état. L'établissement offre tous les agréments possibles. Il y a dans la maison des salles de bains, [illegible], une table servie avec le soin et les délicatesses que l'on peut désirer. Les pensionnaires ont [illegible].
L. GUILLEBEAU,
17 juin—1m Propriétaire

Avis aux compagnies militaires

J. BARRÉ,
SELLIER,
CONFECTIONNE TOUS GENRES DE SELLERIE
Rue Bourbon, 266,
ENTRE DUMAINE ET ST PHILIPPE (2e district.)
NOUVELLE-ORLEANS.
21 juin—20

AVIS.

DEUX BILLETS tirés par Marie L. et Philip S. Key, à leur propre ordre et endossés par eux, en date du 28 janvier 1861, payables le 1er au 23 février 1862, pour deux mille trois cents piastres, sont perdus. Le public est prévenu de ne point les négocier.
22 juin—1m

Perches pour cercles et briques à feu.

A VENDRE par les soussignés. S'adresser à l'encoignure des rues Canal et Nouvelle Levée ou dans la rue Carondelet [illegible].
22 juin—1m CAS PRELLI & RICKARBY.

Dissolution de Société

LA société existant jusqu'ici sous la raison FLECHIER & BOUVIER est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. Le soussigné continuera les affaires en son nom et pour son propre compte.
C. O. FLECHIER,
Nlle-Orléans, 12 juillet 1861. rue Toulouse, No 12[illegible].

ON demande un COMMIS pharmacien et un APPRENTI. S'adresser par la poste, boîte No 6[illegible].
12juil—

Institutrices.

DEUX demoiselles du Sud désirent prendre pension dans des familles françaises ou créoles, et en même ont l'habitude de l'enseignement, elles préféreraient donner en paiement des leçons d'anglais, de musique, de dessin, de peinture ou de broderie. Elles donneraient et demanderaient les meilleurs renseignements. S'adresser à E. M. KIL,
12 juil—3f au bureau de poste de la N. Orléans

Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

A partir du 30 juin les trains de passagers partiront de la gare au bas de la rue Calliope, à 7 heures A. M. et 6 P. M. et arriveront à 9 heures et 15 minutes A. M. et à 8 heures et 45 minutes P. M.
Le train du matin correspond exactement à Jackson avec le chemin de fer du Sud pour Meridian, et à ce point il y a des correspondances établies avec le chemin de fer de Mobile et Ohio pour le Nord, ou le Sud. Le train de nuit se relie à Jackson avec le chemin de fer du Sud pour tous les points au Nord et à l'Est et pour Vicksburg. Les deux trains correspondent exactement avec le chemin de fer central du Mississippi pour tous les points au Nord et à l'Est.

Prix du billet pour Mobile				$ [illegible]
"	"	"	Selma	20 50
"	"	"	Montgomery	25
Temps du trajet pour Mobile				24 heures.
"	"	"	Selma	45 "
"	"	"	Montgomery	56 "

T. S. WILLIAMS,
2 juil Surintendant-général.

VENTE A PRIX COUTANT.
E. ROLLAND,
Marchand de CHEVEUX,
Rue de Chartres, 96, entre Conti et St-Louis,

INFORME respectueusement les personnes de la ville et de la campagne, qu'en raison de l'état actuel des affaires, à partir du 1er juillet il vendra ses ARTICLES DE CHEVEUX à prix coûtant—

Frisettes pour bandeaux	$1 00
Frisettes frisées	1 00
Nattes sur peigne, la paire, depuis	1 00
Nattes pour chignon, depuis	2 00
Cache-peigne, depuis	2 00
Perruques pour hommes	10 00
Perruques entières pour dames	20 00

Les parfumeries des premières maisons de Paris seront vendues aux mêmes conditions.
Salon réservé pour les dames.
Nettoyage de tête, coiffure et teinture de cheveux.
3 juil—1m

Etablissement hydrothérapique
DU SUD,
Du Dr RANCE,
A BILOXI (Mississippi).

CET établissement, fondé en 1844 par le Dr Byrne, et dirigé actuellement par le Dr H. Rancé, sera prêt à recevoir des malades le 1er juin prochain.
24 avril—3p

99, Rue de Chartres, au 1er étage,
LEON LAUGRIN, avocat
(Licencié en droit de la Faculté de Paris),

AYANT établi une correspondance directe avec les principaux agents d'affaires de Paris et des départements, se chargera, [illegible] du recouvrement de créances litigieuses et droits successifs dans toute la France. 10 juill—1m

Tapettes de campagne.

100 douzaines tapettes recouvertes en cuir de différentes formes et grandeurs, à vendre à BON MARCHÉ, par ROUSSET & VOORHIES, 86, rue du Canal, près Chartres.
P. S.—Aussi, assorties en PEK BLANC, MOQUES, CUILLERES & FOURCHETTES. 18 mai

MARSEILLE—300 paniers huile Plagniol, 20 demi [illegible]
300 caisses vermouth Noilly, Pratt & Co,
100 caisses do Jonnay & Co
200 caisses vin muscat Frontignan, 300 caisses eau de fleur d'oranger, 200 caisses [illegible], 50 caisses [illegible] du Mont d'or, 30 [illegible].
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
11 avril 71, Vieille Levée

SARDINES à l'huile—[illegible] caisses de [illegible] Rodel, [illegible] caisses de [illegible], J. Colin, Ve Roulan.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr,
[illegible] 30, Vieille Levée.